



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AOÛT 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal du 27 août 2024 tenue à 17 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHIT TOM, M. SIMON SESTO CIFOLA, MME CAMILLE JOLI-COEUR, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général et la greffière sont présents.

Madame la conseillère Karine Laramée est absente.

La séance est ouverte à 17 h 35.

2024-08-501

ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHIT TOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée

2024-08-502

MESURE DISCIPLINAIRE - MESURE 2024-CADRE-02

ATTENDU la recommandation du directeur général, monsieur André Lapointe et de la directrice au Service des ressources humaines de la Ville de Boisbriand, madame Karoline Cyr, en regard de la mesure disciplinaire 2024-Cadre-02 soit une fin d'emploi à être imposée à une personne salariée cadre dont tous les membres du conseil municipal connaissent l'identité et qu'il ne convient pas de nommer aux fins de la présente résolution vu son caractère public;

ATTENDU que cette personne ne répond pas aux exigences du poste.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De mettre fin à l'emploi (mesure disciplinaire 2024-Cadre-02) d'une personne salariée cadre de la Ville de Boisbriand, dont tous les membres du conseil municipal connaissent l'identité et qu'il ne convient pas de nommer aux fins de la présente résolution vu son caractère public.

De mandater monsieur André Lapointe et madame Karoline Cyr d'aviser la personne salariée cadre visée par la présente résolution, de la décision, en décrivant sommairement les motifs ayant mené à la fin d'emploi et en lui procurant une copie conforme de la présente résolution.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

2024-08-503 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De lever la séance à 17 h 40.

Adoptée